

## **DES MESURES A SUIVRE POUR PREVENIR LES RISQUES ET MIEUX ORGANISER L'INTERVENTION DE LA POLICE**

**Tout d'abord, nous vous invitons à rentrer dans vos portables et à le communiquer à vos salariés le numéro de téléphone du commissariat de Gennevilliers :**

**17 pour les urgences**

**01 40 85 14 31 pour les autres situations**

**Rentrez ces numéros de téléphone dans votre portable** car dans la précipitation, il ne faut pas perdre du temps à chercher ce numéro.

### **- Télé-surveillance**

Si vous disposez de caméras vidéo, il faut absolument un enregistreur sinon ce matériel ne sert à rien car la Police ne pourra pas exploiter les enregistrements. L'enregistrement doit être protégé du vol dans un espace sécurisé. Les caméras sont très utiles pour établir la culpabilité des individus. Il faut conserver les images au moins un mois.

Pour les systèmes d'alarme, il faut qu'ils soient reliés au téléphone d'une personne d'astreinte ou à une entreprise de sécurité.

Pour tous les problèmes d'effraction, vous ou l'entreprise de sécurité doit contacter la police dès que vous avez l'information, avant même de vous déplacer dans votre entreprise. Il faut appeler le 17 si vous habitez dans le 92 sinon appelez directement le commissariat de Gennevilliers au 01 40 85 14 31 : **Rentrez ces numéros de téléphone dans votre portable** car dans la précipitation, il ne faut pas perdre du temps à chercher ce numéro.

**Attention** : Bien vérifier dans votre contrat avec l'entreprise de sécurité que le numéro de téléphone sur lequel vous serez alerté de l'effraction est toujours exact. Il faut que ce soit celui d'une personne qui pourra répondre et réagir rapidement face à la situation.

Pour les entreprises qui sont sur un même parc d'activité, la mutualisation d'un système d'alarme est à réfléchir.

### **- Vol de matériel informatique**

Il faut noter et conserver tous les numéros de série de tous les ordinateurs, appareils de valeur, écrans... de votre entreprise. Ces numéros sont demandés par les services de Police lorsque des ordinateurs sont volés. Ils permettent ensuite d'inscrire le numéro de série de l'objet au fichier des objets volés tenu à jour par les services de police.

Surtout, si vous constatez un cambriolage ou un vol, ne touchez à rien en attendant la venue des policiers afin de permettre le relever de traces et indices. Si l'infraction est en cours, lors de l'appel 17, il vous sera demandé votre localisation exacte (adresse de la société), le nombre des auteurs, leur description physique et vestimentaire, leur moyen et direction de fuite.

### - **Véhicules ventouses**

Lorsqu'il y a des véhicules (voitures, remorques, camions...) ventouses autour de votre entreprise, ne pas hésiter à contacter le commissariat pour les faire enlever en **adressant un mail pour le signaler à : [patrick.fievet@interieur.gouv.fr](mailto:patrick.fievet@interieur.gouv.fr) et [seraphia.scherrer@interieur.gouv.fr](mailto:seraphia.scherrer@interieur.gouv.fr)** Bien préciser, le numéro de la plaque d'immatriculation, la couleur du véhicule et son emplacement.

**La procédure** : Pour pouvoir enlever des véhicules ventouses, il faut que ceux-ci n'aient pas changé de place pendant 7 jours. Le commissariat s'assure que ce dernier n'ait pas bougé pendant cette période et qu'il n'ait pas été signalé volé. Un PV est alors déposé sur le véhicule. Si au bout de 7 jours, le véhicule est toujours là et n'a pas bougé, il est enlevé par la fourrière. Un courrier est, ensuite, envoyé au propriétaire pour l'informer que son véhicule a été mis en fourrière.

### - **Intervention de la police le week-end, la nuit et les jours fériés sur votre site :**

En cas de nécessité d'intervention de la police sur le site de votre société (pour alarme déclenchée, intrusion, incendie, squat, accident de travail...), le week-end, les nuits, les jours fériés, merci d'indiquer les coordonnées de la /les personne(s) ou l'organisme à contacter pour les mesures conservatoires.

SOCIETE (nom et adresse) :

Nom et Prénom du/des Responsable(s) :

Téléphone à joindre (portable si possible) :

Consignes particulières :

### **Information à communiquer :**

- Par courrier à :

Commissariat de Police

A l'attention de Madame LUCIDO Isabelle

sis 19 avenue de la Libération - 92230 GENNEVILLIERS

- Par mail : [isabelle.lucido@interieur.gouv.fr](mailto:isabelle.lucido@interieur.gouv.fr)
- Par fax : 01-40-85-59-69

### - **Plainte à déposer au commissariat**

Si vous ou vos salariés avez une plainte à déposer au commissariat, afin de ne pas attendre, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de Madame LUCIDO Isabelle (01 40 85 59 28).

### - **Dépôts sauvages et stationnements gênants**

Contactez le service des agents de l'environnement ASVP

**Numéro vert – appel gratuit au 0 805 010 300**

### - **Personnes rôdant autour de votre entreprise**

Si vous constatez qu'une ou des personnes rôdent sur le parking ou autour de votre entreprise, il faut appeler le 17 pour leur faire un signalement afin que la police vienne vérifier que ce ou ces personnes n'ont pas de mauvaises attentions. Communiquez cette information à vos salariés afin qu'ils effectuent cette démarche pouvant éviter des vols, braquages, cambriolages...

### - **Sensibilisation aux bons réflexes à avoir pour éviter d'être victime d'une infraction**

La commissaire de police propose de venir au sein de votre société (même sur la pause déjeuner) pour faire des séances de sensibilisation aux bons réflexes à adopter pour éviter d'être victime d'une infraction au quotidien. Diffusion d'un diaporama et échanges avec les salariés.